



## Communiqué - Adoption de la Loi Le Gac : Brittany Ferries salue un vote historique pour la France Bleue

20 juillet 2023 - 09h45



Mercredi 19 juillet, l'Assemblée nationale, par un vote historique, a marqué une avancée décisive, non seulement pour le Pavillon français sur le Transmanche mais avant tout pour les femmes et les hommes qui portent haut ses couleurs. Par un vote à l'unanimité de 150 voix pour, la proposition de loi portée par le Député du Finistère, Didier Le Gac a été adoptée, dans des termes identiques au texte voté à l'unanimité du Sénat le 21 juin dernier.

Le 5 novembre 2022, lors des IVe Rencontres du Transmanche, Jean-Marc Roué avait lancé, avec les armateurs français, les parlementaires et les élus bretons et normands, un « Appel de Saint-Malo » qui aura fait date. Confrontés à une concurrence déloyale menée par deux compagnies arborant un pavillon européen de complaisance, le shipping tricolore du Transmanche requerrait alors l'aide des pouvoirs publics. Huit mois plus tard, l'Appel aura été entendu et le Législateur entériné cette demande avec un salaire minimum obligatoire et un temps de repos minimal exigé. Une immense avancée aux regards de ce qui prévaut aujourd'hui dans l'écosystème dérégulé du Transmanche, mais juste un premier pas face aux incidences européennes de cette réforme.

Pour Jean-Marc Roué, président du Conseil de surveillance de Brittany Ferries : « Ce vote tricolore constitue une première défaite pour les négriers qui sévissent encore dans les eaux européennes. La Représentation nationale, prend pour la première fois une mesure conservatoire pour préserver les intérêts des entreprises françaises et de leurs salariés français.

Grâce à cette loi Le Gac, Brittany Ferries, DFDS & Getlink peuvent espérer pouvoir faire face à la concurrence déloyale de ces compagnies aux pavillons de complaisance opérant sur le Transmanche. Celles-ci sont destructrices de richesses, tant pour nos entreprises et nos marins que pour les territoires que nous

desservons.

*Je salue enfin le soutien sans faille et courageux des Présidents des Régions du Transmanche, à commencer par celui de Loïg Chesnais-Girard, Président de la Bretagne mais tout autant d'Hervé Morin, Président de la Normandie et de Xavier Bertrand, Président des Hauts-de-France. La cause est belle, la cause est bonne, la cause est juste et nous vaincrons ! ».*

À propos de Brittany Ferries

Créée en 1972, Brittany Ferries célèbre cette année son 50ème anniversaire. Avec pour vocation première le désenclavement de la Bretagne et l'exportation des productions légumières du nord Finistère vers l'Angleterre, la compagnie ouvre rapidement ses lignes aux passagers. Forte d'une flotte de 12 navires desservant 4 pays, Brittany Ferries joue un rôle prépondérant au service du développement économique et touristique des régions de l'ouest européen. Transporteur maritime leader sur l'Arc Atlantique, Brittany Ferries poursuit sa transition énergétique avec la mise en service de son premier navire propulsé au Gaz Naturel Liquéfié en 2022 le Salamanca, et l'arrivée programmée de trois autres navires vertueux, à l'horizon 2025.

Les chiffres clés

Chiffre d'affaires : 444,7 millions d'euros en 2022 (469 millions d'euros en 2019)

Renouvellement de la flotte avec 4 nouveaux navires de type E-Flexer : 2 navires propulsés au Gaz Naturel Liquéfié (le Salamanca entré en service en 2022 et le Santoña entré en service en 2023) et deux navires GNL/Électrique qui entreront en service en 2025.

Emploi : 2 768 salariés dont 1 872 navigants (Equivalent plein-temps)

Passagers transportés : 1 837 125 passagers sur 2021/2022 (2,5 millions passagers en 2019 – année de référence avant la crise sanitaire).

Fret : 167 711 camions sur 2021/2022 (201 554 en 2019 – année de référence avant Covid).

12 navires opérant entre la France, le Royaume-Uni, l'Espagne et l'Irlande via 14 routes maritimes

12 ports : Roscoff, Saint-Malo, Cherbourg, Caen, Le Havre, Plymouth, Portsmouth, Poole, Cork, Rosslare, Santander, Bilbao.

Retombées touristiques : 600 500 visiteurs uniques en France, générant 9,1 millions de nuitées en 2022 (857 000 en 2019 avec 8,7 millions de nuitées en 2019).